

MacDonald, R. St.J. et Johnston, D.M. (sous la direction de) *The Structure and Process of International Law : Essays in Legal Philosophy, Doctrine and Theory*. La Haye-Boston, Lancaster-Martinus Nijhoff, 1983, 1242 p.

Annemarie Jacomy-Millette

Volume 15, numéro 3, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/701715ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/701715ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Jacomy-Millette, A. (1984). Compte rendu de [MacDonald, R. St.J. et Johnston, D.M. (sous la direction de) *The Structure and Process of International Law : Essays in Legal Philosophy, Doctrine and Theory*. La Haye-Boston, Lancaster-Martinus Nijhoff, 1983, 1242 p.] *Études internationales*, 15(3), 640–641. <https://doi.org/10.7202/701715ar>

des éléments théoriques existants qu'ils proposent pour y répondre. Il s'agit là d'une démarche simple et claire mais qui stimule beaucoup l'intérêt. Cependant, au chapitre 5, le lecteur demeure plutôt insatisfait car, si la question de l'interaction entre une OIG et ses États membres est souvent négligée dans les autres manuels comme le soulignent eux-mêmes les auteurs, elle ne reçoit pas un traitement très élaboré dans celui-ci. Un meilleur traitement s'imposant d'autant plus, à mon avis, que le postulat à la base de ce manuel pose les OIG comme des instruments à la disposition des États et non comme des acteurs plus ou moins autonomes.

La seconde partie des chapitres 2 à 7 est constituée d'une série d'études de cas servant à illustrer le type d'analyse suggéré en première partie. Ces études de cas occupent la plus grande place à l'intérieur de chaque chapitre et représentent le deuxième point d'intérêt majeur de ce manuel. La valeur illustrative des cas ne se manifeste peut-être pas toujours avec une égale clarté à chaque fois. Néanmoins l'intérêt qu'ils offrent est réel et, quand on les considère globalement, cet intérêt est largement assuré sous d'autres aspects. L'un de ceux-ci tient à la variété des OIG desquelles sont tirés les cas et qui réalise le plus concrètement l'approche comparative annoncée. L'intérêt des cas vient encore de la très large place qui est faite aux activités qui ne relèvent pas d'abord du domaine de la sécurité et des conflits. Cet intérêt découle aussi de l'actualité des cas choisis et, par conséquent, de la description de l'état dans lequel se trouvent les organisations internationales retenues au moment où est rédigé le manuel. L'actualité de l'information n'est cependant pas sans faille comme on peut malheureusement le constater à la page 87 où il est écrit que la composition de l'organe exécutif de l'OIT est de 40 membres plutôt que de 56, celui de l'OACI de 27 plutôt que de 30 et celui de l'Unesco de 24 plutôt que de 45. Enfin, il est fréquent qu'une même OIG soit analysée par le biais d'études de cas différentes, elles-mêmes servant d'illustration à des questions différentes. Il en résulte une présentation globale, diversifiée et nuancée, une image très juste, du phénomène de l'organisation internationale à l'heure ac-

tuelle. C'est là un résultat manifeste de la longue expérience et des nombreux travaux des auteurs.

Par ailleurs, la qualité didactique de ce manuel est rehaussée par de nombreux tableaux, graphiques et annexes qui résument justement, illustrent clairement et complètent utilement. Le manuel ne comporte pas de bibliographie en tant que telle. Les auteurs expliquent (p. 8) qu'ils ont préféré amplifier les notes de référence aux sources citées de manière à y inclure les autres références considérées importantes pour élargir ou approfondir l'étude de la question. Cela constitue un élément didactique intéressant du fait que les références additionnelles sont liées à un aspect spécifique d'une question.

Voilà, en conclusion, un manuel bien fait offrant une introduction simple, claire et tout à la fois nuancée aux organisations internationales actuelles. La distinction et la jonction des concepts et des études de cas produisent d'heureux résultats et sans doute l'attrait principal du volume.

Guy GOSSELIN

*Département de science politique  
Université Laval, Québec*

MACDONALD, R. St.J. et JOHNSTON, D.M. (sous la direction de ) *The Structure and Process of International Law: Essays in Legal Philosophy, Doctrine and Theory*. La Haye-Boston, Lancaster-Martinus Nijhoff, 1983, 1242 p.

Cet ouvrage constitue une longue et intéressante réflexion sur le droit international public, d'universitaires et fonctionnaires, sous la direction de deux professeurs de l'Université Dalhousie de Nouvelle-Écosse, Ronald St. J. Macdonald, également juge à la Cour européenne des droits de l'homme, et Douglas M. Johnston. Si la direction est canadienne, les contributions sont véritablement internationales, du Nord comme du Sud, de l'Est et de l'Ouest, tout au long des 1242 pages de cette somme.

Le titre évoque des institutions, *Structure and Process*, à intégrer dans un large cadre conceptuel. Les deux responsables de l'ouvrage posent leurs paramètres dans une introduction tournée vers l'avenir, intitulée *International Legal Theory: New Frontiers of the Discipline*. Leur approche est McDougaliennne. Elle est *Policy-Oriented*. Le point de départ est un constat, la prolifération de nouveaux aspects du droit international, disciplines « distinctes », à la suite des bouleversements d'ordre politique, économique, technique et socio-culturel de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. À cet éclatement du champ d'action du droit international traditionnel a correspondu l'effacement progressif de l'humaniste classique et de sa vision globale de la discipline et, en revanche, l'apparition des « experts » ou spécialistes d'aspects particuliers du droit international. Cette transformation implique danger de cloisonnement, d'établissement de « compartiments étanches », et de repliement dans les limites souvent étroites d'une expertise. L'humaniste d'antan pourrait facilement se transformer en artisan, en technicien visant à répondre avec efficacité et rapidité aux questions qui relèvent de son expertise.

Il a donc paru utile à nos auteurs de prendre du recul, et d'orienter la réflexion sur les assises conceptuelles du droit international public. En avant-propos, les auteurs constatent que dans le passé, un passé qui perdure, trois courants de droit international se sont succédés, philosophique, humaniste et scientifique. À cette trilogie, il convient d'ajouter l'apport de la politique: le droit est politisé. Il se transforme à l'intérieur du creuset-laboratoire que constituent les forums internationaux, organisations et conférences.

L'ouvrage est divisé en quatre parties consacrées respectivement aux *Théories du droit international* (droit naturel, Verdross et Koeck; positivisme, Bos; optique marxiste-léniniste, Kartashkin; perspective "policy-oriented", McDougall et Reisman) – aux *Sciences sociales* (pensée politique, Johnston; économie internationale, Petersmann; sociologie, Stone; psychologie sociale et anthropologie, Pinto; histoire, Anand); – aux *concepts fondamentaux* (comme souveraineté, Wildha-

ber; égalité, Pechota; consentement, Simma; compétence, Bowett); – à quelques exemples des *querelles d'actualité* (droits de la personne, Capotorte, nouvel ordre de l'information, Raman; impact des Organisations internationales sur le développement du droit international, Vignes, Tiers Monde et droit international, Teyya; usage de la force, Fukatsu; l'avenir de l'idéalisme, Olivier, notamment). Analyser toutes les contributions ne semble pas utile. Il faut lire et faire lire cet ouvrage dans les différents milieux où nous oeuvrons car la quarantaine d'auteurs, européens, américains, asiatiques, africains, s'adresse à un public dépassant largement les frontières du droit. L'ouvrage devrait être suivi d'un dialogue entre les auteurs et leurs disciples. Le droit international n'est pas statique et la doctrine joue un rôle important pour sa formulation, en particulier à cette époque charnière que constitue la fin du XX<sup>ème</sup> siècle.

Annemarie JACOMY-MILLETTE

*Bibliothèque du Parlement  
Ottawa*

PATRY, André. *La capacité internationale des États: l'exercice du « jus tractatum »*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1983, 80 p.

Un sondage mené récemment par la maison SORECOM<sup>1</sup> démontrait que parmi les grandes préoccupations de l'heure retenues par les Québécois, la paix dans le monde venait au premier rang. De là à y voir un intérêt manifeste des Québécois pour le droit international, il y a une marge. Il n'en demeure pas moins que les Québécois se montrent sensibles aux répercussions que provoquent les relations internationales sur leur « bien être ». Dans cette optique, il est intéressant de noter la parution d'ouvrages abordant, plus spécifiquement, des questions reliées au droit international. « La capacité internationale des États » est l'un de ceux là.

1. *Le Devoir*, mardi le 5 juin 1984.